

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. Activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

En 2021, la division Chacon & DIO Home a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 18,0 M€ contre 18,9 M€ un an plus tôt, soit un léger repli de -5%.

Tout au long de l'année 2021, la division a opéré son repositionnement stratégique sur les gammes de produits technologiques innovants pour la Smart Home (domotique et appareils). A l'issue de l'exercice, ces gammes représentaient près des deux tiers des ventes de la division contre 51% deux ans plus tôt au moment du rachat de la société Chacon. Il convient notamment de souligner la performance des solutions de Confort-Domotique (+16% de croissance annuelle) grâce au succès des prises électriques connectées et des appareils connectés DIO, nouveau segment en forte croissance. Les solutions de Sécurité-Vidéo protection ont enregistré un repli annuel de -14% qui traduit une année de transition avec le renouvellement des gammes de caméras et systèmes de vidéo protection qui s'étalera en 2022.

Le poids croissant de ces gammes de produits dans le chiffre d'affaires porte l'amélioration des marges de la division, grâce aux innovations technologiques et à l'apport de la plateforme logicielle Smart Home Business Platform.

Pour sa part, le segment traditionnel des équipements électriques affiche une légère décroissance annuelle de -6%. L'arrêt des gammes de produits peu rentables (30% de l'activité de ce segment lors du rachat de la société Chacon) s'est achevé en 2021, ce qui contribuera également à l'accroissement des marges de la division Chacon & DIO Home au cours des prochains trimestres.

La division Cabasse Audio a enregistré des ventes records au 4ème trimestre 2021, avec un chiffre d'affaires trimestriel pour la première fois supérieur à 4 M€ (4,5 M€ de chiffre d'affaires en croissance de +30%). Sur l'ensemble de l'exercice, Cabasse Audio a signé un chiffre d'affaires de 11,0 M€, en progression de +36% et pour la première fois au-dessus de 10 M€.

Le succès de la gamme THE PEARL, la plus large gamme d'enceintes connectées High End du marché, a porté la croissance de la division tout au long de l'exercice. Au 4ème trimestre 2021, Cabasse a lancé deux nouveaux produits : THE PEARL PELEGRINA, un système connecté haute-fidélité luxueux, et THE PEARL KESHI, un système 2.1 connecté haute-fidélité d'enceintes ultra compactes.

L'année 2021 a également été marquée par une forte progression des ventes à l'export, sous l'effet des accords de distribution conclus au cours de l'année (États-Unis, Royaume-Uni, Corée du sud et Australie). L'export a ainsi représenté en 2021 plus du tiers des ventes de Cabasse Audio, contre moins de 30% un an plus tôt.

En fin d'année, Cabasse a annoncé la compatibilité AirPlay de toute la gamme THE PEARL. La mise à jour logicielle automatique a été déployée sur toutes les enceintes THE PEARL, représentant une offre complète de neuf systèmes haut de gamme, connectées à internet et utilisées partout dans le monde. Elle permet à l'ensemble des utilisateurs de visualiser leurs enceintes dans les interfaces AirPlay des produits Apple. Cabasse offre ainsi à tous les possesseurs de systèmes THE PEARL, la connectivité AirPlay2 et ce sans avoir à changer de système. Cette évolution renforce un peu plus le positionnement unique et l'avance technologique de Cabasse Group en matière de convergence entre les différentes plateformes, protocoles Wi-Fi et Audio connectée Haute-Résolution.

Toujours sur la fin de l'année, THE PEARL AKOYA, enceinte active connectée haute-résolution, a été élue "*Product of the Year - Integrated system of the year*" (Produit de l'année - Système intégré de l'année) par le magazine américain "*The Absolute Sound*", l'une des publications de référence dans l'univers de la Hifi aux États-Unis.

Sur le plan commercial, un nouveau flagship store Cabasse a été ouvert en janvier 2022, à Séoul (Corée du Sud), inauguré par Audiogallery, distributeur de la marque dans ce pays. Ce nouveau magasin de près de 150 m², entièrement dédié à la marque, est doté de plusieurs espaces permettant aux clients de découvrir et d'écouter confortablement les enceintes de la gamme THE PEARL (dont la masterpiece THE PEARL PELEGRINA) dans des conditions personnalisées optimales.

La division **Home & Technologies**, qui commercialise les solutions de connectivité et la plateforme logicielle connectée et sécurisée *Smart Home Business Platform*, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 M€ en 2021, en croissance de +41% à périmètre comparable par rapport à 2020.

2. Eléments juridiques

Lors de sa réunion en date du 4 février 2021, le Conseil d'administration a pris acte de la caducité de 6.399 BSPCE 2017-1 et de 10.260 BSPCE 2017-2.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 45.217 actions ordinaires de la Société au profit de mandataires sociaux et de membres du personnel salarié de la Société sous condition suspensive de la renonciation par ceux-ci au bénéfice de la totalité de leurs BSPCE 2017-1 (269.946 BSPCE). Il est précisé (i) que sur ces 45.217 actions gratuites, 6.509 ont été attribuées à Monsieur Eric LAVIGNE, Directeur Général Délégué, 27.060 ont été attribuées à Monsieur Alain MOLINIE, Président Directeur Général et 5.131 ont été attribuées à Monsieur Frédéric PONT, Directeur Général Délégué et (ii) qu'en tant que bénéficiaires mandataires sociaux, ces derniers sont tenus de conserver au nominatif 30% des actions gratuites acquises du fait de ladite attribution jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives de mandataire social. L'ensemble des bénéficiaires de ladite attribution gratuite d'actions ayant renoncé au bénéfice de leurs bons, les 269.946 BSPCE 2017-1 concernés sont devenus caducs au 4 février 2021.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 25 juin 2021, il a été décidé :

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et de nommer en remplacement la société ERNST & YOUNG AUDIT pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- de nommer en remplacement de Monsieur Frédéric MENON, commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, la société SCP FREDERIC MENON & ASSOCIES pour la durée restant du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2026 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- de supprimer l'obligation pour la Société de nommer un Commissaire aux comptes suppléant et de modifier l'article 23 des statuts en conséquence ;
- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves MOUTOU et de ne pas pourvoir à son remplacement ;
- d'ajouter un seuil statutaire de 2,5% soumis à l'obligation de déclaration de franchissement de seuil et ainsi de modifier l'article 13 des statuts en conséquence.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élève à 2.531.816 euros, divisé en 2.531.816 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.